

DECISION
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

23_02_23_0051	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAPI DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2023 DU CONTRAT DE VILLE	B.C DU 23/02/2023
---------------	---	------------------------------------

Le jeudi 23 février 2023, le Bureau Communautaire, régulièrement convoqué le vendredi 17 février 2023, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

26 membres du bureau en exercice.

Ont participé aux votes :

21 conseillers communautaires présents : BADIN Pascale - BERGER Alain - BERGER Dominique - BETON Christian - BOCHARD Jean-Jacques - BORGHI Roland - CHAUMONT-PUILLET Anne - DURAND Fabien - GAGET Mathieu - GAUDE Daniel - GIRARD Jean-Pierre - KOPFERSCHMITT Carine - LEPRETRE Aurélien - MARGIER Patrick - MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - ROY Nadine - TISSERAND Olivier - VIAL Guillaume - WAJDA Daniel

5 membres du bureau absents : CHRIQUI Vincent - GIRAUD Denis - MARION Cyril - MARY Alain - SUCHET Noël

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 8. Domaines de compétences par thèmes
- 5. Politique de la ville-habitat-logement

- Vu** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Vu** la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, actant la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10.
- Vu** la délibération n°15_06_30_227 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, approuvant le contrat de ville sur la période 2015-2020.
- Vu** la délibération n°20_10_15_340 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020, notamment son article 9 autorisant le Bureau Communautaire pour la durée de son mandat à « définir la répartition financière, entre les porteurs de projets, de l'enveloppe du Contrat de Ville consacrée à la programmation »
- Vu** la délibération n°19_10_08_316 du Conseil Communautaire en date du 08 octobre 2019, approuvant le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés du contrat de ville 2020-2022.
- Vu** la délibération n°22_06_30_0222 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2022, prenant acte de la prorogation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023, conformément à la loi de finances pour 2022.

Le rapporteur expose :

En tant que pilote du contrat de ville, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) anime et coordonne la programmation annuelle d'actions à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Elle favorise la mobilisation des acteurs du territoire et la mise en place d'actions adaptées aux besoins de ces quartiers par :

- la simplification des procédures de l'appel à projet et l'amélioration de la communication en direction des porteurs de projets ;
- une collaboration étroite entre l'équipe projet CAPI et les référents politique de la ville des communes ;
- un suivi des projets financés, tant en amont (accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration de leur action) qu'en aval (suivi et évaluation des actions).

Après deux années difficiles liées au contexte sanitaire, les porteurs de projets ont fait preuve comme en 2022 d'un réel dynamisme, avec 104 projets déposés, dont 40% de nouvelles actions. L'enveloppe CAPI étant constante, il a été proposé de favoriser les thématiques prioritaires identifiées dans le cadre de l'appel à projet.

Les orientations et priorités de l'Appel à Projets 2023

Les orientations de l'appel à projet 2023 ont été établies à partir des priorités d'interventions territoriales et thématiques du contrat de ville 2015-2020 prolongé par le Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) sur la période 2020-2023.

Cet appel à projet comprend les 3 piliers et des axes transversaux qui structurent le contrat de ville. Les priorités 2023, identifiées selon une logique partenariale et sur la base des problématiques les plus saillantes, sont les suivantes :

1/ le pilier développement économique et emploi :

- Renforcer les approches en proximité sur les quartiers dans une logique globale : en privilégiant la mise en œuvre de démarches « d'aller vers », le développement d'actions d'accompagnement vers l'emploi alternatives et innovantes...

- Poursuivre le travail sur la levée des freins psychologiques et matériels : maîtrise de la langue à visée professionnelle, développement de différents modes de garde en lien avec le pilier cohésion sociale, avec une attention particulière sur la problématique de la mobilité et l'accès au numérique.
Développer les connexions entre le monde de l'entreprise et les quartiers en développant des coopérations avec les acteurs du monde économique et industriel, en faisant se rencontrer les publics et ces acteurs, par la promotion de la création d'entreprise grâce à différents leviers

2/ le pilier cadre de vie et renouvellement urbain/habitat

- Accompagner la poursuite de la rénovation urbaine pour le quartier de Saint-Bonnet à Villefontaine, avec des actions permettant de maintenir une animation dans les espaces en transition du centre-ville
- Accompagner la rénovation urbaine pour le quartier de Saint-Hubert à l'Isle d'Abeau, avec des actions favorisant la mise en place du projet
- Développer des actions de sensibilisation aux économies d'énergie
- Développer des projets ou actions permettant l'amélioration et l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants des quartiers

3/ le pilier cohésion sociale (éducation, culture, sport, santé, prévention de la délinquance, et citoyenneté) :

- Approfondir un axe culture et sport à des fins éducatives par le biais d'actions collectives
- Engager des actions de prévention en matière de santé : addictions, dépistages, et plus particulièrement alimentation et activité physique ainsi que santé mentale
- Conforter les actions en faveur du vivre ensemble et pour la lutte contre l'isolement dans les quartiers
- Engager des actions pour la maîtrise de la langue et l'inclusion sociale

4/ Les axes transversaux : égalité femme-homme / lutte contre les discriminations / jeunesse / vivre ensemble

Les modalités d'intervention

Les interventions de l'Etat portent uniquement sur les 5 quartiers prioritaires politique de la ville (QPV).

La CAPI réaffirme son soutien envers des projets sur ces quartiers mais aussi ceux en veille active (QVA), au titre de la solidarité territoriale, avec notamment une attention particulière portée sur le quartier des Moines à Saint-Quentin-Fallavier et celui des Fougères à Villefontaine au regard de leurs difficultés.

La CAPI pourra également soutenir des actions qui se situent au sein de poches de précarité et qui nécessitent la mobilisation de moyens particuliers, tels que par exemple le quartier de Riante Plaine à La Verpillière.

Le choix des actions retenues et des montants de subventions proposés s'est fait en fonction de plusieurs critères :

- Prise en considération de l'avis des Conseils Citoyens
- Priorité au Pilier 1 (développement économique et emploi)
- Priorité aux porteurs associatifs
- Caractère innovant des projets
- Priorisation des actions avec les communes en fonction des besoins locaux
- Préservation des actions renouvelées si impossibilité d'orienter vers des financements de droit commun
- Prise en compte des informations fournies par les porteurs de projets suite aux sollicitations des COTECH.

A l'issue de la phase d'appel à projets, ce sont 104 dossiers de demande de subventions qui ont été réceptionnés, dont 45 actions nouvelles, pour un montant total sollicité à hauteur de 755 060 €.

Au regard du montant des subventions demandées et du coût global des actions, la politique de ville joue son rôle d'effet levier.

Ce sont 87% des projets (90 actions dont 6 financées au titre du dispositif Ville Vie Vacances) qui ont reçu un avis favorable, pour un montant de subventions proposé de 467 280 euros tous partenaires confondus (Etat et CAPI). 2 projets ont été réorientés vers d'autres dispositifs de financement et 12 ont reçu un avis défavorable.

Les modalités financières

Les interventions financières proposées pour la CAPI portent sur les projets suivants :

Après examen technique des dossiers, en concertation avec les partenaires du contrat de ville, et suite à la validation de la programmation 2023 lors du comité de pilotage du 2 février 2023, il est proposé d'attribuer une aide financière CAPI aux porteurs de projets pour les 67 actions suivantes :

Porteur du projet	Titre projet	Propositions (en €) CAPI
PILIER 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		
ASSOCIATION DAUPHINOISE ACCUEIL TRAVAILLEURS ETRANGERS (ADATE)	Envolée féminine : Action d'accompagnement de deux groupes de femmes à l'emploi, au développement personnel, à la lutte contre les discriminations sur les communes de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau et/ou Villefontaine.	4 000 €
ASSOCIATION PORTE DE L'ISERE ENVIRONNEMENT (APIE)	Ouverture d'un atelier vélo associatif, participatif et solidaire : Ouverture une à deux demi-journées par semaine d'un atelier vélo participatif à Villefontaine / mise en place de créneaux spécifiques à destination de l'apprentissage du vélo / mise en place d'actions et de partenariats pour promouvoir la pratique du vélo.	2 000 €
BOURGOIN-JALLIEU (MAIRIE)	Bourse aux permis : obtention d'une bourse permettant de financer une partie des heures de conduite en contrepartie d'une période de bénévolat, pour les jeunes de 18 à 30 ans issus des quartiers politique de la ville de Bourgoin-Jallieu.	1 000 €
BOURGOIN-JALLIEU (MAIRIE)	Premiers pas vers l'emploi : mise en place de chantiers afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes habitant des quartiers politique de la ville de la commune de Bourgoin-Jallieu.	5 000 €
CCAS VILLEFONTAINE	Ateliers informatiques pour la recherche d'emploi : Animation d'ateliers informatiques à destination de personnes connues du Relais Emploi de Villefontaine, orientées par des partenaires ou ayant sollicité le Relais Emploi dans le cadre d'une démarche personnelle pour la recherche d'emploi.	1 150 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DE HAUTE-SAVOIE	Femme, Mère le choix de l'emploi : Action visant à permettre un premier niveau d'accompagnement collectif vers l'emploi pour le public féminin.	2 000 €
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU	Découverte des métiers de l'Artisanat et accompagnement vers l'apprentissage : Projet visant à diversifier le tissu artisanal	2 000 €

RHONE (CMA) ISERE	sur le long terme, et renforcer l'emploi des jeunes en proposant un parcours via l'apprentissage dans un métier artisanal.	
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE AUVERGNE (EPA) RHONE-ALPES	Développer des compétences et découvrir des métiers grâce à des parcours pédagogiques entrepreneuriaux : action visant à faciliter l'employabilité des jeunes, les sensibiliser à l'entrepreneuriat, développer leurs compétences et leur faire découvrir différents métiers d'une entreprise à travers une expérience concrète.	3 000 €
FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE) GRAND LYON	Stages collectifs de qualité en entreprise pour des jeunes en classe de 3^{ème} : mise en place de stages collectifs de 3 ^{ème} à destination des collégiens du territoire CAPI, pour une période de 5 jours.	4 500 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Premiers pas vers l'emploi pour des jeunes du Quartier Saint-Hubert : mise en place de chantiers afin de favoriser l'insertion professionnelle de 80 jeunes lilots issus des QPV âgés de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières identifiées par les partenaires sociaux.	5 000 €
MISSION LOCALE NORD-ISERE	Pass' Parcours : démarche qui vise à "aller vers" les jeunes de 16 à 25 ans des quartiers prioritaires de la CAPI afin de les intégrer dans un parcours d'accompagnement de proximité et à déployer l'offre de service de la MLNI.	10 000 €
OSEZ GROUPE	L'action au féminin : action d'accompagnement de femmes habitant les quartiers prioritaires, sur des temps collectifs et individuels, afin de lever les freins pour une remobilisation vers l'emploi.	2 000 €
PRADO RHONE- ALPES	Chantiers éducatifs "de l'expérimentation à l'expérience" : mise en place de chantiers éducatifs afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans des quartiers prioritaires de la CAPI.	5 000 €
SAINT-QUENTIN- FALLAVIER (MAIRIE)	"Parkour" vers l'emploi, un tremplin vers l'autonomie : Mise en place de chantiers afin de favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie des jeunes de 14 à 17 ans issus du quartier des Moines, à travers des initiations au monde du travail, éducatives et culturelles.	4 000 €
VILLEFONTAINE (MAIRIE)	Bourse au permis de conduire : obtention d'une bourse permettant de financer une partie des heures de conduite en contrepartie d'une période de bénévolat de 40 heures ou 20 heures, pour les chefs(fes) de familles monoparentales de la commune de Villefontaine.	1 500 €
VILLEFONTAINE (MAIRIE)	Participation vie de quartier - premiers pas vers l'emploi : mise en place de chantiers afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de Villefontaine, âgés de 16 à 17 ans, pendant les vacances scolaires.	5 000 €
WIMOOV	Accès au permis de conduire - Plateforme d'écomobilité inclusive Wimoov : accompagnement de 16 candidats au Code via deux sessions de Code Renforcé, et accompagnement individuel ou en très petit groupe de 10 personnes au permis de conduire.	12 000 €

PILIER 2 - CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		
ATELIER MATIERE A CONSTRUIRE (AMACO)	Habitat et emploi pour la résilience : Eco-rénovation participative d'un lieu collectif pour améliorer les conditions de vie des habitants du quartier de Saint-Bonnet à Villefontaine : projet qui propose de fédérer les habitants du quartier de Saint-Bonnet autour de la co-conception, co-rénovation écologique et cogestion d'un lieu partagé au sein d'un appartement mis à disposition par le bailleur.	3 000 €
ASSPUR	Les Roches en Couleur, 5^{ème} édition : festival gratuit autour du street art avec réalisation de fresques, conférences, ateliers...	1 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE VILLEFONTAINE	Appartement pédagogique : « La Libellule fabrique à partages », à Saint-Bonnet, dédié à des ateliers pratiques pour "mieux-vivre" son logement et prévenir de la précarité énergétique.	2 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE VILLEFONTAINE	Diagnostics socio-techniques : action de sensibilisation et de mise en pratique des économies d'énergie auprès de ménages repérés en difficultés à partir de diagnostics socio-techniques.	500 €
CONSEIL CITOYEN DE SAINT HUBERT-L'ISLE D'ABEAU	Démocratie florale : démarche collective pour un fleurissement du quartier et une réappropriation de l'espace public.	1 000 €
KITCHEN	Créations musicales autour de la mémoire du quartier Saint-Hubert : créer une œuvre musicale et artistique, à partir d'une enquête sur la mémoire des habitants du quartier.	1 500 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Déchetterie mobile au quartier Saint-Hubert : évacuation des déchets à destination des habitants.	1 500 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Accompagner le projet de rénovation urbaine 2 sur le quartier Saint-Hubert : action de concertation et de communication autour des travaux du PNRU2 pour une appropriation des transformations à venir.	3 000 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Trompe l'œil à Saint-Hubert : création d'une fresque en trompe l'œil sur le quartier.	2 000 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Eco-échanges au quartier Saint-Hubert : temps dédiés pour échanger avec les habitants du quartier prioritaire sur les besoins repérés dans le quartier.	1 500 €
VILLEFONTAINE (MAIRIE)	Accompagnement de la Rénovation Urbaine de Saint-Bonnet : action visant à maintenir une animation et un entretien de qualité dans le centre de Saint-Bonnet en mutation dans le cadre du projet de rénovation urbaine.	3 000 €
VILLEFONTAINE (MAIRIE)	Embellissement participatif des quartiers et réalisation de fresques : création artistiques et animations culturelles à Saint-Bonnet / Les Roches, en fonction des projets artistiques validés.	2 000 €

PILIER 3 - COHESION SOCIALE		
ASSOCIATION DAUPHINOISE ACCUEIL TRAVAILLEURS ETRANGERS (ADATE)	Accompagnement vers l'autonomie et vers l'accès au droit des habitants des quartiers politique de la Ville la communauté d'agglomération : permanences d'écrivain public, sensibilisation au droit des étrangers et soutien à la mise en réseau des acteurs de l'accès aux droits.	1 000 €
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	Volontaires en résidence dans les établissements scolaires : ambition scolaire, citoyenneté et vivre ensemble : accompagnement d'écoliers et de collégiens par des lycéens et des services civiques afin de prévenir le décrochage scolaire.	2 000 €
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	Mentorat lycéen : médiation entre pairs, culture pour tous et engagement citoyen : accompagnement individualisé via un programme de mentorat lycéen.	2 000 €
BOURGOIN-JALLIEU (MAIRIE)	Création et animation de mini jardin pédagogique : création de jardins pédagogiques dans deux écoles primaires de Champfleuri.	2 000 €
BOURGOIN-JALLIEU (MAIRIE)	Permanences et ateliers seniors : mise en place d'une permanence d'accès aux droits (dossier de surendettement, aide financière, etc.) à Champaret pour les seniors en priorité et en visite à domicile pour les personnes à mobilité réduite.	1 000 €
BOURGOIN-JALLIEU (MAIRIE)	Ateliers Sociolinguistiques : ateliers sociolinguistiques permettant une meilleure maîtrise de la langue.	3 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) L'ISLE D'ABEAU	Ateliers Sociolinguistiques : ateliers Sociolinguistiques de la commune de L'Isle d'Abeau.	1 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) L'ISLE D'ABEAU	Atelier cuisine et santé au Jard'Isle Bien : jardin partagé au quartier Saint Hubert, projet d'animation en santé et alimentation autour du jardin.	1 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) L'ISLE D'ABEAU	Manger Bouger pour mieux être : actions pour préserver santé physique et mentale (animations, ateliers, intervention de professionnels, etc.).	1 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) L'ISLE D'ABEAU	J'améliore mon français à la médiathèque avec l'atelier « Papothèque » : constitution d'un groupe et accompagnement sur des temps collectifs de rencontre et de discussion	500 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) VILLEFONTAINE	Amélioration de la santé à travers l'alimentation : ateliers cuisine supports d'éducation à la santé. Animation d'ateliers cuisine réguliers au jardin collectif afin de permettre au public d'apprendre	1 000 €

	à utiliser et cuisiner les fruits et légumes produits et distribués au jardin.	
ENSEMBLE VERS L'ALPHA (EVA)	Ateliers sociolinguistiques, français, vie professionnelle, découverte du numérique : ateliers à destination de 190 apprenants QPV de Villefontaine, soit 3 séances hebdomadaires de 2 heures ouvertes à tous.	6 000 €
FOOTBALL CLUB BOURGOIN-JALLIEU	Foot pour tous : projet articulé autour de trois axes : pratique du football, aide aux devoirs et ouverture aux possibles.	2 000 €
GAMING ISÉROIS	Rencontre à travers le Gaming – Saint-Hubert : projet visant à faire de la prévention à l'addiction aux jeux vidéo et du lien avec les jeunes du QPV.	4 000 €
GENERATION NUMERIQUE	Campagne de sensibilisation au numérique et à l'éducation aux médias : campagne de sensibilisation autour du numérique dans les quartiers prioritaires de la CAPI.	1 500 €
IREPS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Appui au réseau ASL/sociolinguistique de la CAPI : action de mise en réseau, qualification, observation et accompagnement des ateliers socio-linguistiques déployés sur la CAPI.	4 500 €
JUDO CLUB DE L'ISLE D'ABEAU	Initiation au judo de jeunes en difficulté : permettre à des jeunes pensionnaires de l'établissement public départemental Le Charmeyran de l'Isle d'Abeau et des jeunes du quartier prioritaire connus par le service prévention de la mairie, de pratiquer le judo au sein de l'association.	1 000 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Citoyenneté par le sport : Séances sportives régulières pour les jeunes des QPV et QVA pour favoriser les valeurs de solidarité, entraide, tolérance, etc.	1 000 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Rap en devenir : Encadrement de quelques jeunes en leur apportant des techniques de musique.	1 750 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Animations familiales au cœur du quartier St Hubert : Actions hors les murs et au plus proche du public	1 000 €
L'ISLE D'ABEAU (MAIRIE)	Sport hors les murs : Activités sportives en direction des habitants de l'Isle d'Abeau un samedi par mois de janvier à décembre 2023 encadrés par les associations sportives de la commune ou par des intervenants extérieurs.	1 000 €
L'OISEAU BLEU	Médiation en Santé sur Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : Permanences d'accès aux soins et actions collectives de prévention santé.	1 000 €
LA COMPAGNIE DE LA BOÎTE A TRUCS	Culture Partagée - Galerie Des Roches : 4 temps / actions pour du Vivre ensemble et de la Culture partagée.	900 €
LA FABRIQUE JASPIR	Théâtre des Voisins - année 3 : Création théâtrale avec les habitants sur le thème du quartier de Champaret et de Champfleuri.	1 000 €

OSEZ GROUPE	Des événements pour tous : Action qui permette d'inclure, dans la réflexion, la programmation et la mise en œuvre, les habitants des quartiers.	2 000 €
POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES (PIMMS 38)	Le Declic Numérique : Construire des ateliers de formation, d'outils de diagnostic et d'évaluation / Réaliser et construire des sessions de formations autour de 2 axes : Autonomie numérique & Accès aux droits au terme des ateliers / Evaluer et mesurer le gain en autonomie	3 000 €
SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (MAIRIE)	Faites du sport : Mobilisation des associations St Quentinoises et des habitants du quartier pour la promotion de l'activité sportive sur le quartier des Moines	3 000 €
ROUE LIBRE	Renforcement du lien social et amélioration du cadre de vie à travers l'animation du café associatif La Caravane des Possibles	1 500 €
SPORT SANTE FITNESS	Sport santé fitness au quartier Saint-Hubert : développer le sport et l'activité physique pour un public en isolement/ mal dans leur corps.	1 500 €
TENNIS CLUB BOURGOIN	Cycles tennis en partenariat avec la MDH de Champaret : ouvrir les portes du club aux jeunes des quartiers prioritaires de la ville (QPV) : découverte et initiation tennis à Champaret.	1 000 €
TAEKWONDO ISERE	Le Taekwondo pour TOUS : découverte et initiation aux valeurs du taekwondo ainsi qu'aux bases techniques / découverte et initiation plus centrées sur des jeux d'opposition et techniques de combats / tournoi avec plastrons électroniques / stages / tests matchs	1 500 €
TAEKWONDO CLUB DES PORTES DE L'ISERE (TPI)	Self défense contre la violence : Cours de self défense gratuit, tout au long de l'année, sur orientation des professionnels du réseau communal contre les violences intrafamiliales.	1 500 €
VIBRATIONS MYSTIQUES	Art et culture pour tous au sein des quartiers populaires : action visant à permettre aux habitants des quartiers d'avoir accès à la culture qui est un levier primordial afin de développer le lien social, le vivre ensemble et le développement personnel.	2 000 €
VILLEFONTAINE (MAIRIE)	Ecole et Quartier : ce projet répond à la volonté partagée de maintenir un climat pacifié entre les différents acteurs autour des élèves, avec des élèves médiateurs, et de remobiliser les parents au sein de l'école suite à l'éloignement lié à la crise sanitaire.	2 000 €
PILIER 4 – AXES TRANSVERSAUX		
ARTISTE BATISSEUR CREATEUR DESIGNER (ABCD)	Les rendez-vous du C@f'LAB 2023 : apporter une dynamique culturelle sur le quartier des Roches par le biais d'activités culturelles, artistiques et environnementales au sein d'un espace convivial le C@f'Lab ; action plus particulièrement centrée sur l'égalité Femmes/Hommes cette année.	1 500 €

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (MAIRIE)	Semaine des droits de la femme : égalité hommes/femmes, les femmes et leur bien-être : Semaine dédiée à l'accès aux droits des femmes avec une programmation diversifiée pour le public adulte.	1 500 €
POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES (PIMMS 38)	Les droits essenti'elles : Création et mise en place en collaboration avec les acteurs locaux de sessions d'informations sur les droits des femmes ; accompagnement à l'accès aux droits sur les points de contacts du PIMMS.	3 000 €
RING BERJALLIEN	Sport et santé : Pour une égalité des pratiques : Actions en lien avec la boxe pour préserver santé mentale et physique (séances de pratique sportive, accompagnement par un diététicien).	1 700 €
TOTAL		160 000 €

La participation totale de la CAPI pour l'ensemble des actions s'élève à 160 000 euros, somme inscrite au budget 2023, au niveau du chapitre 65 (subventions de fonctionnement).

Les projets devront être réalisés au plus tard au 31 décembre 2023. En cas de non-respect de ce délai, le porteur de projet devra notifier à la CAPI, par courrier, les motifs de non mise en œuvre du projet sur l'exercice 2023. La CAPI se réserve le droit d'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire afin de permettre à ce dernier de réaliser son action.

Le financement public octroyé par la CAPI ne devra pas excéder le montant total des dépenses mises en œuvre par le bénéficiaire tel que défini dans son budget prévisionnel de l'action transmis à la CAPI.

Modalités de versement et délai de validité des aides : chaque subvention de fonctionnement est versée en une seule fois, à la demande du bénéficiaire, entre la notification d'attribution de la subvention par la CAPI et le 30 juin 2023.

La contribution financière versée par la CAPI est créditée sur le compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Justificatifs à fournir après versement des aides : chaque bénéficiaire devra fournir dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice considéré le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre la CAPI et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.

En vertu de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel, ainsi que tout document susceptible de décrire l'activité du bénéficiaire, devront être transmis à la CAPI dans les six mois suivant la clôture de l'exercice considéré.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné ci-dessus entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Modalités de remboursement des aides : la CAPI peut exiger le remboursement intégral ou partiel d'une subvention si :

- L'objet de la subvention n'est pas réalisé ;
- L'affectation réelle de la subvention diffère de celle ayant justifié son inscription au budget de la CAPI ;

- Le bénéficiaire de la subvention ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu de la décision d'attribution de la subvention ;
- Le montant des dépenses liées à la mise en œuvre de l'action se révèle inférieur au montant de la subvention versée par la CAPI (le bénéficiaire devra rembourser la part de la subvention qui n'a pas fait l'objet d'une réalisation).

Le remboursement prend la forme d'un titre de recette émis par la CAPI à l'encontre du bénéficiaire.

Obligations de publicité : l'attributaire de la subvention est soumis à l'obligation de rendre lisible l'engagement de la CAPI sur le soutien apporté aux actions réalisées en utilisant à cet effet les supports qui lui sont le cas échéant proposés, en apposant le logotype de la CAPI et en mentionnant son concours sur tout support de communication en lien avec les actions soutenues.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** le versement d'une participation financière, pour un montant total de 160 000 €, dans le cadre de la programmation annuelle 2023 du contrat de ville, sur les actions et aux bénéficiaires énoncés ci-dessus,
- **D'APPROUVER** les conditions particulières de versement et d'octroi ainsi que les modalités d'utilisation de cette participation financière par les bénéficiaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Le Président

Jean PAPADOPULO